



Avril 2014

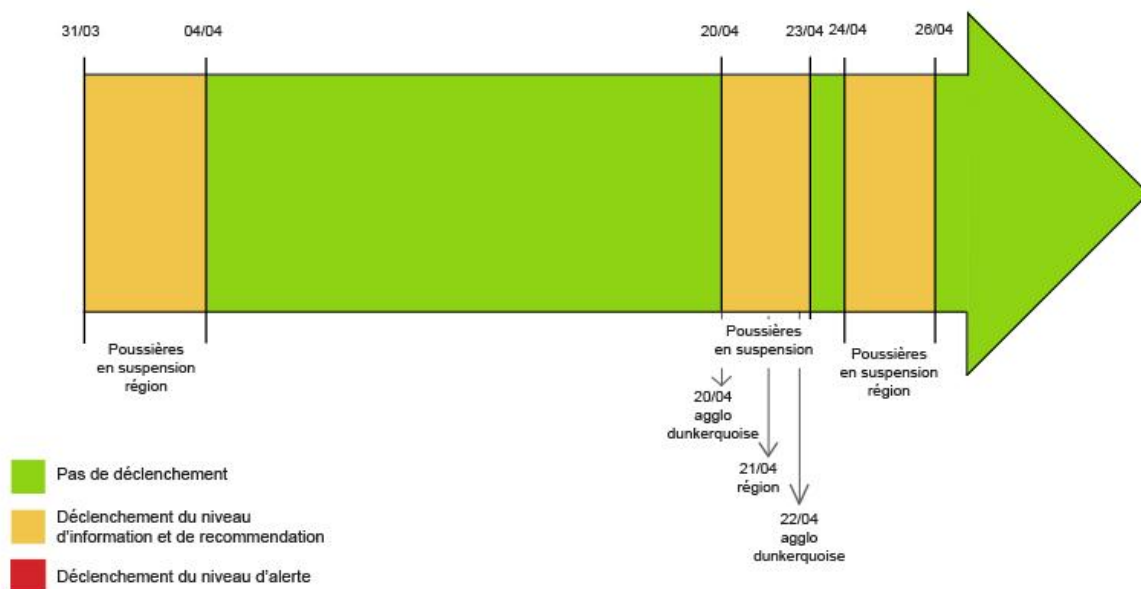
La qualité de l'air en avril a été globalement bonne en Nord – Pas-de-Calais.

Sur les agglomérations de Béthune et Boulogne-sur-Mer, elle a même été ponctuellement très bonne. Durant deux périodes (début et fin de mois), des concentrations élevées en poussières en suspension ont impacté la qualité de l'air (médiocre à mauvaise), sur l'ensemble de la région.

On note cependant une amélioration de la qualité de l'air comparativement à mars, qui avait enregistré des indices associés à une très mauvaise qualité de l'air, durant notamment l'épisode de pollution par les poussières en suspension, d'ampleur nationale (du 6 au 16 mars sur la région Nord – Pas-de-Calais).

Trois épisodes de pollution ont eu lieu en avril, pour une durée totale de 9 jours.

Episodes de pollution atmosphérique en Nord - Pas-de-Calais
 Avril 2014



Ces épisodes de pollution ont, tous trois, concerné les poussières en suspension.

Le premier épisode – du 31 mars au 4 avril – était plus étendu, couvrant une grande partie de la France.

Contrairement au mois de mars, le niveau d'alerte n'a pas été atteint en avril.

Pour les polluants « ozone » « et dioxyde d'azote », aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté en avril.



Pour le dioxyde de soufre, seule la station de proximité industrielle de Grande-Synthe a enregistré une valeur supérieure au seuil d'information et de recommandation, fixé $300 \mu\text{g}/\text{m}^3$, en moyenne horaire ($392 \mu\text{g}/\text{m}^3$ le 1^{er} avril à 16h). Ce pic isolé n'a pas entraîné de déclenchement de la procédure d'information, conformément à l'arrêté inter-préfectoral.

Valeurs réglementaires

Le nombre de jours, avec des concentrations journalières supérieures à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en poussières en suspension, a varié en avril :

- de 1 à 2 jours sur les stations de Campagne-les-Boulonnais, des agglomérations de Valenciennes, Saint-Omer, Cambrai, Calais, Boulogne-sur-Mer, Béthune et Maubeuge.
- de 1 à 4 jours sur les stations de l'agglomération de Lille.
- de 2 à 7 jours sur les stations de l'agglomération de Dunkerque.

Pour rappel :

pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer des moyennes journalières en poussières, supérieures à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$, plus de 35 jours par an.